

- d) Le prix net correspond au montant de la facture fondée sur le chiffre de vente réel, moins les frais, les taxes, le coût des matières premières et des pièces importées fournies par le cessionnaire de licence ou tout autre fournisseur, les commissions, les crédits de reprise, le fret, les frais d'assurance et d'emballage, ainsi que toute autre déduction dont ont convenu les parties.
- e) Un montant fixe peut être attribué à la vente à forfait de droits de brevet.
- f) Un montant fixe peut être établi pour la fourniture initiale de documentation technique, qui représentera un acompte sur la rémunération à venir. Ce montant peut être acquitté au moyen d'une somme forfaitaire après l'entrée en vigueur du contrat.
- g) Le calcul du montant de la rémunération des techniciens doit être fondé sur des taux à la journée correspondant à la compétence de chaque technicien et sur une évaluation de la période nécessaire pour la prestation d'aide technique et l'achèvement du programme de formation. Les frais de subsistance de techniciens étrangers au Brésil doivent être payés en cruzados novos. Ces paiements doivent être effectués au fur et à mesure que les services sont assurés, et non en un seul versement global.
- h) Période de validité : elle peut aller jusqu'à 15 ans pour les brevets d'invention et de modèles et jusqu'à 10 ans pour les brevets de conception industrielle.
- i) Le concessionnaire est propriétaire des perfectionnements qu'il peut apporter au produit ou au procédé. Le cessionnaire de licence est obligé de fournir immédiatement au concessionnaire toute précision concernant les améliorations apportées au produit ou au procédé au cours de la période visée.
- j) Le contrat ne peut interdire l'utilisation intégrale des données transférées après l'expiration du brevet.

Conclusion

Comme on peut le constater, la législation et les règlements brésiliens applicables au transfert de technologie sont complexes. Les entreprises qui envisagent un accord bilatéral comportant l'enregistrement auprès de l'INPI et le paiement de remises seraient bien avisées de consulter un avocat local.